

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE CAVAILLON

# EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Arrondissement D'APT  
Département  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 28 janvier à 16 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cavaillon, convoqué le 14 Janvier 2022 par Madame Elisabeth AMOROS, Vice-Présidente en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances. La séance est présidée par Madame Elisabeth AMOROS,

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 15
- présents : 8
- procurations : 6
- absent : 1

PRESENTS :

Mesdames AMOROS - BASSANELLI - TALLET - SOLERE - CANIVET - PONTET  
Messieurs DERRIVE - RIVET

PROCURATIONS :

Monsieur DAUDET a donné pouvoir à Madame AMOROS  
Monsieur MOREAU a donné pouvoir à Madame BASSANELLI  
Madame DECHER a donné pouvoir à Monsieur DERRIVE  
Madame LEFEE a donné pouvoir à Madame CANIVET  
Madame SIMEONI a donné pouvoir à Madame TALLET  
Monsieur COURTECUISSÉ a donné pouvoir à Monsieur RIVET

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2022**

ABSENT :

Monsieur GARCIA

En application de la loi ATR du 06 Février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 a eu lieu lors de la présente séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400538-20220128-202201281027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2022

Affichage : 28/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi délibéré  
Les jour, mois et an susdits

Cavaillon, le 28 Janvier 2022

La Vice-Présidente,

Elisabeth AMOROS



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L3212-1 du Code Général des Collectivités Locales, dans les communes de plus de 3 500 habitants (et les établissements publics assimilés) le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration (ou du Conseil Municipal) et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

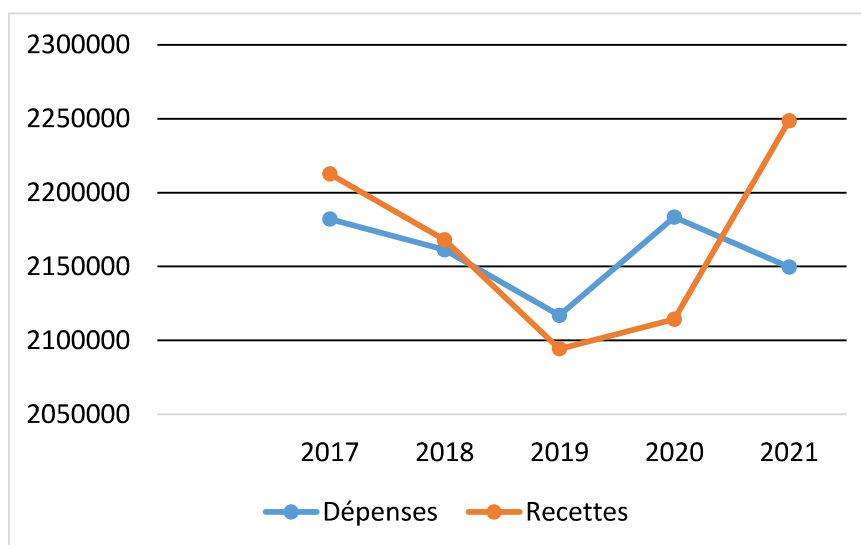
Ce débat permet aux élus de discuter des contraintes et des priorités de ce futur budget.

Il est rappelé que ce Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel et en conséquence ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats. Sa tenue et son texte doivent néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### Evaluation des dépenses et des recettes de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
2017	2 182 047 €	2 212 639 €
2018	2 161 292 €	2 168 042 €
2019	2 116 997 €	2 094 355 €
2020	2 183 529 €	2 114 463 €
2021	2 149 683 €	2 248 609 €

Chiffres non encore définitifs au 17/01/2022,  
à affiner avec le percepteur



Sur l'exercice 2021, le CCAS est excédentaire de 96 877,30 € (en incluant le transfert d'excédent de 120 000 € inscrit au Budget primitif)

Malgré la situation sanitaire liée au COVID-19 qui a perduré en 2021, les heures du service Maintien à domicile se sont maintenues ce qui permis de maintenir des recettes pour le CCAS.

### **Évolution des dépenses de fonctionnement**

- Entre 2016 et 2017 : - 53 723 €, soit - 2,40 %
- Entre 2017 et 2018 : - 20 755 €, soit - 1 %
- Entre 2018 et 2019 : - 44 295 € soit - 2,05 %
- Entre 2019 et 2020 : + 66 532 € soit + 3.14 %
- Entre 2020 et 2021 : - 33 846 € soit - 1,55 %

On observe une diminution des dépenses de fonctionnement liée à une meilleure gestion.

Les charges de gestion courante ont diminué et les charges exceptionnelles et financières également (il y a eu moins de remboursement de trop perçu en 2021 à l'assurance statutaire notamment).

Les charges à caractère général et les charges de personnel ont augmenté et sont liées à un retour quasi normal de l'ensemble des activités après le confinement de 2020.

### **Évolution des recettes de fonctionnement**

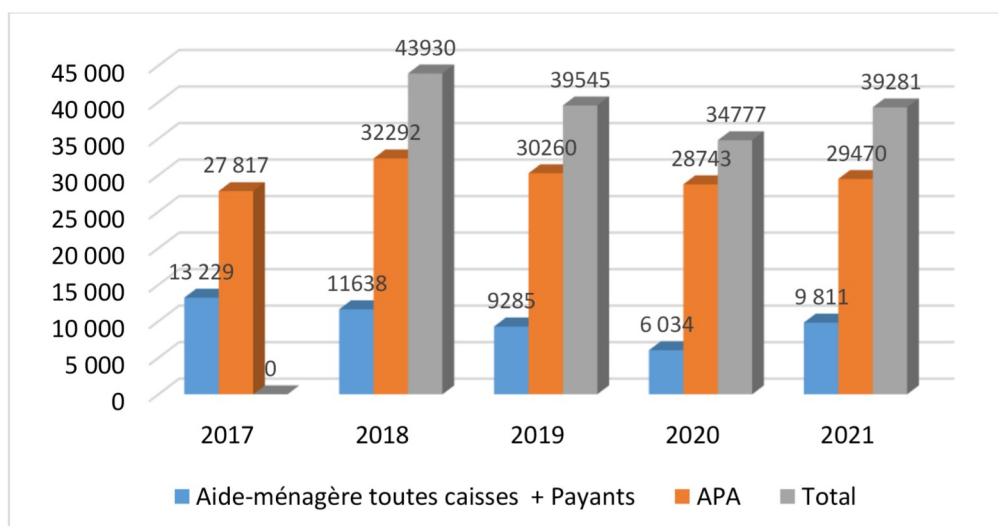
- Entre 2016 et 2017 : - 75 752 €, soit - 3,30 %
- Entre 2017 et 2018 : - 44 597 €, soit - 2 %
- Entre 2018 et 2019 : - 73 707 € soit - 3.4 %
- Entre 2019 et 2020 : + 20 108 € soit + 0.96 %
- Entre 2020 et 2021 : + 134 146€ soit + 6.34 %

Cette augmentation s'explique par le versement de + 120 000 € en opération d'ordre suite à la vente d'un terrain en 2020 qui nous permet d'être excédentaire en 2021.

Dans le même temps les produits de service et participations ont augmenté en 2021 en comparaison à l'année 2020 où nous avons subi une baisse de recettes en raison de la diminution des heures de maintien à domicile liée au COVID.

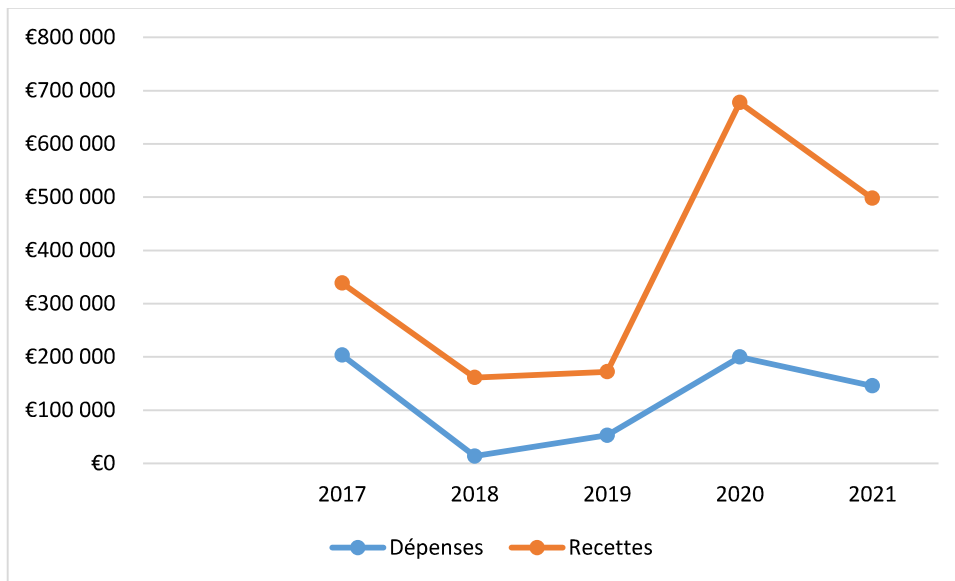
Les heures d'Aide à Domicile ont évolué comme suit :

	<b>Aide-ménagère toutes caisses + Payants</b>	<b>APA</b>	<b>Total</b>	<b>EVOLUTION EN HEURES ANNEE n-1</b>
<b>2017</b>	13 229	27 817	41 046	-1 393
<b>2018</b>	11 638	32 292	43 930	+ 2 884
<b>2019</b>	9 285	30 260	39 545	- 4 385
<b>2020</b>	6 034	28 743	34 777	- 4 768
<b>2021</b>	9 811	29 470	39 281	+ 4 504



### **Evaluation des dépenses et des recettes d'investissement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
2017	203 061 €	338 358 €	
2018	13 912 €	161 226 €	
2019	52 938 €	172 211 €	
2020	199 507 €	677 588 €	
2021	145 678 €	497 892 €	Chiffres non encore définitifs au 17/01/2022, à affiner avec le percepteur



Les recettes d'investissements sont liées à la vente d'un terrain en 2020 et aux excédents cumulés des années antérieures.

En 2020, cette section a concerné le renouvellement de PC et des travaux de rénovation d'un logement de l'immeuble Dupuy Montbrun.

## Les orientations 2022

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement :

- Equipement aides à domicile

Les besoins en matériel spécifique (surblouse, gants, charlottes, masques, surchaussures) sont à prévoir pour intervenir chez les personnes positives COVID ou chez les personnes dépendantes pour les faire manger ou procéder au change

Suite aux préconisations de l'ergonome qui est intervenu sur le service Maintien à domicile, l'achat de chaussures adaptées et de blouses sont à envisager pour diminuer la fatigue et les risques professionnels.

- Assurances

Un groupement de commande avec la communauté d'agglomération en 2021 nous a permis de bénéficier de tarifs plus avantageux sur les assurances avec une économie de 6 000 € par an réalisée

- Masse salariale

- *Rémunérations*

Chaque année, le CCAS paye la validation de services auxiliaires (rachat des années contractuelles). Un échelonnement est opéré depuis plusieurs années en fonction de la date des départs à la retraite. En 2022, une dépense de 25 000 € est prévue en raison du départ à la retraite de certains agents sur l'année 2023.

Pour les contractuels, le SMIC est réévalué de 0,99 % au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 pour atteindre 10.57 € par heure.

Pour aligner la rémunération au niveau du SMIC, des points d'indice supplémentaires sont attribués aux agents de catégorie C en début de carrière et cette catégorie sera concernée par une revalorisation des rémunérations et des carrières. La valeur du point d'indice reste toujours gelée.

La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) va entraîner une augmentation de la masse salariale notamment pour les contractuels. Actuellement la rémunération de cette catégorie de personnel est constituée du seul traitement brut sans prime. Or, le RIFSEEP impose la mise en

place de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) déterminé d'une part par les fonctions exercées par l'agent et d'autre part par la prise en compte de l'expérience professionnelle.

La mise en place est prévue pour avril 2022 et l'incidence financière n'a pas été encore calculée. Elle sera inscrite au budget primitif 2022.

### Départ agents

En fin d'année, l'un des agents mis à la disposition de l'OCRA part à la retraite, il faudra réfléchir à son remplacement.

Une aide à domicile part à la retraite en août 2022 et une autre sera en invalidité.

- Assurance statutaire

En 2022, nous avons adhéré au groupement, de commande des assurances proposé par la LMV.

Notre sinistralité est importante : 27.1 % de taux global d'absentéisme sur 2020 alors que le taux s'élève à 10.2 % *sur des collectivités de strate équivalentes et de même nature d'activité\** c'est pourquoi nous avons opté pour des garanties maximales.

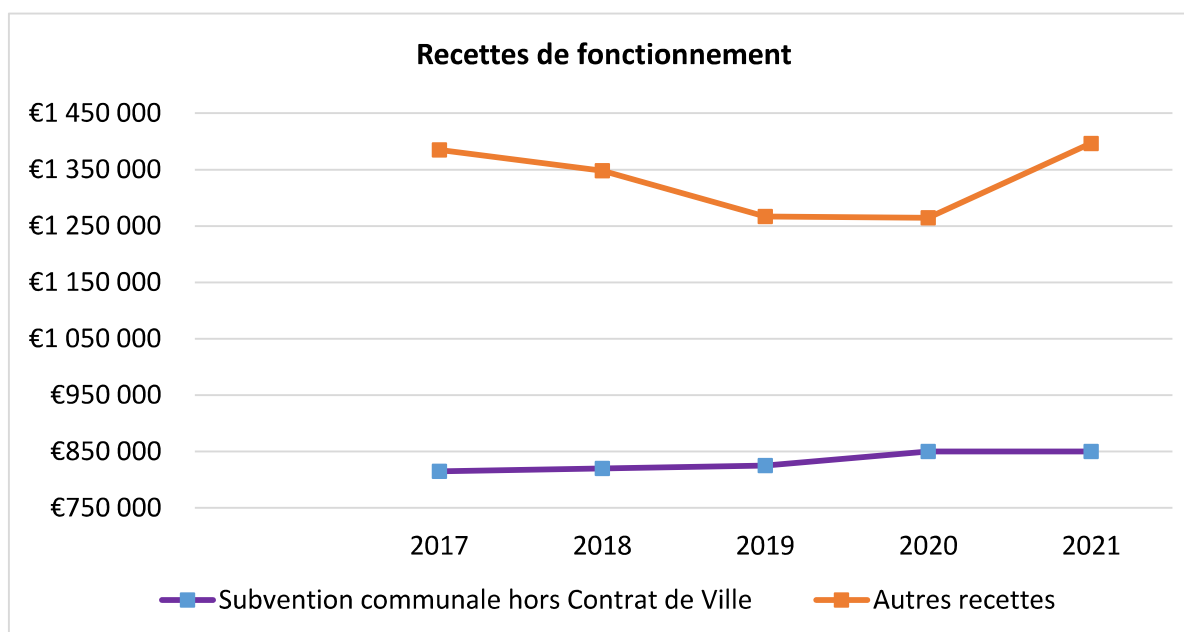
En 2020 la maladie ordinaire représentait 15.9 % (contre 7.9 % \*) et 11.1 % d'accidents du travail (contre 2.3 %\*)

Et les chiffres sont défavorables au fil des années : + 48 % d'absentéisme entre 2019 et 2020, l'équivalent de 14 agents absents sur une année. Le vieillissement des agents du service maintien à domicile et la pénibilité des tâches peut expliquer ce taux élevé. Il est nécessaire dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) de réfléchir à leur remplacement par du personnel plus jeune.

La cotisation s'élèvera à 138 000 € pour 2022 pour les garanties suivantes : maladie ordinaire, accident de travail, longue maladie, décès sont couvertes, seule la maternité est exclue. Les franchises sont de 15 jours. Le CCAS n'aura donc à sa charge que 15 jours d'arrêts.

## Recettes de fonctionnement

	Subvention communale hors Contrat de Ville	Autres recettes
2017	814 834 €	1 384 805 €
2018	820 000 €	1 348 042 €
2019	825 000 €	1 267 108 €
2020	850 000 €	1 264 463 €
2021	850 000 €	1 396 560 €



Pour tenir compte des nouvelles dépenses (PPCR, RIFSEEP), une subvention de 850 000 € a été sollicitée auprès de la commune pour 2022.

Il est toujours difficile d'avoir une visibilité sur l'évolution du nombre d'heures du Maintien à domicile. Au 1<sup>er</sup> janvier, un tarif national socle pour l'APA/PCH a été voté par l'Etat et a été fixé à 22 €.

Cependant même si le coût de l'heure est mieux évalué, pour éviter un surcoût à l'utilisateur, le conseil départemental diminue le nombre d'heures des plans d'aide attribué à chaque bénéficiaire. Les services d'aides à domicile perdent donc une partie du reste à charge payé par l'utilisateur. Il faudra mesurer l'impact que cela pourra avoir sur les recettes totales perçues par le CCAS.

Depuis la pandémie, nous maintenons les interventions chez les personnes positives au COVID les plus dépendantes afin d'assurer une continuité dans leur prise en charge.



Pour accroître le nombre d'heures, nous souhaitons renforcer les partenariats avec le Conseil Départemental (APA/handicap), le centre hospitalier (sorties d'hospitalisation) et repasser des conventions avec les mutuelles. A ce jour la crise sanitaire et les difficultés engendrées par le déménagement de nos locaux fin août ne nous a pas permis ce travail. A voir sur 2022.

Les 3 actions du Contrat de Ville : PRE (Programme de Réussite Educative), l'ASV (Atelier Santé Ville) et Soutien Administratif sont reconduites en 2022 et financées.

## Les orientations 2022

### INVESTISSEMENT

- Pour permettre la mise en place du télétravail et face à l'obsolescence des ordinateurs fixes, il est prévu l'achat de PC portables (10)
- Il faut prévoir le remplacement du serveur qui arrive à saturation et qui mériterait aussi d'être optimiser pour le télétravail.
- Achat d'un vidéoprojecteur ou écran de projection afin de plus solliciter celui de la ville.
- En 2021 nous avons investi dans l'achat d'un logiciel plus performant pour le service maintien à domicile. Nous sommes toujours à la recherche de financements pour la mise en place de la télégestion mobile pour faciliter les pointages. Il s'agit surtout de financer l'achat de téléphone portable pour les aides à domicile et un module complémentaire du logiciel. Ces éléments d'amélioration sont de nature à réduire le stress des agents concernés et peut-être à limiter les accidents du travail et l'absentéisme global.

#### Au niveau des amortissements

(Dépense de fonctionnement, recette d'investissement)

- Amortissement sur 30 ans du terrain BY n°1 (OCV) vendu à l'euro symbolique à la mairie de Cavaillon en 2019 et du terrain AV n°158 vendu en 2020

#### L'encours de la dette du CCAS en 2022

- Il reste un emprunt pour l'immeuble Dupuy Montbrun avec la Caisse des Dépôts jusqu'en 2023

Reste :

Intérêts : 166,04 €

Capital : 9 224.72 €€

Annuité 2021 : 3 246,38 €

Capital restant dû au 31 Décembre 2020 : 5 977,74 €

#### Une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne (mai 2022 à mai 2023)

Encours : 120 000 €

Taux : EONIA + 2,5 % marge/an

Le renouvellement sera sollicité pour 2022.

Au niveau du personnel, ci-joint le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

<b>EMPLOIS</b>	<b>AUTORISE PAR LE CONSEIL</b>	<b>POURVU</b>	<b>NON POURVU</b>
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>86</b>	<b>64</b>	<b>22</b>
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>	<b>65</b>	<b>47</b>	<b>18</b>
<i>Attaché Principal</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Attaché</i>	2 (TC)		2 (TC)
<i>Rédacteur Principal 1<sup>er</sup> Classe</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Rédacteur</i>	2 (TC)	1(TC)	1 (TC)
<i>Adjoint Administratif Territorial Principal 1<sup>ère</sup> Classe</i>	6 (TC)	5 (TC)	1 (TC)
<i>Adjoint Administratif Territorial Principal 2<sup>ème</sup> Classe</i>	7 (TC)	3 (TC)	4 (T.C)
<i>Adjoint Administratif Territorial</i>	2 (TC)		2 (TC)
<i>Agent Social Territorial Principal 1<sup>ère</sup> Classe</i>	5 (TC)	5 (TC)	
<i>Agent Social Territorial Principal 2<sup>ème</sup> Classe</i>	17 (TC)	14(TC)	3 (TC)
<i>Agent Social</i>	19 (TC)	15 (TC)	4 (TC)
<i>Adjoint Animation Principal Territorial 1<sup>ère</sup> Classe</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Agent de Maitrise Principal</i>	1 (TC)		1 (TC)
<i>Agent de Maitrise</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>4</b>
<i>Coordinateur ASV</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Coordonnateur PRE</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Responsable Pôle Sénior</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Référent PRE</i>	1 (T.C.) 1 (TNC)	1 (T.C.) 1 (TNC)	
<i>Agent Social</i>	15 (TNC)	11(TNC)	4 (TNC)
<b>ADULTE RELAIS</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<i>Médiateur Santé ASV</i>	1 (TC)	1 (TC)	

Liste des terrains issus du legs Rose Avy restant à ce jour :

Références cadastrales	Lieu-dit	Occupation	Superficie	Evaluation France Domaines	Commentaires
CM n°269	Basses Ferrailles	Ecole Camille Claudel	50a 60ca	<b>369 380 €</b>	Occupé par une école communale
BT n°64	Basses Ferrailles	Salles mises à la disposition d'associations gérées par la Mairie	22a 10ca	<b>181 450 €</b>	Terrain constructible.
AH n°43	Cheval-Blanc St Michel	Terres agricoles	41a 80ca	<b>20 900 €</b> en Février 2016	Riverains pas intéressés.
CK °46	Rue Michelet Cavaillon	Parking Michelet	2a 85ca	<b>19 300 €</b>	

**Propriété ne relevant pas du legs Rose AVY**

Immeuble Dupuy Montbrun	2 appartements loués à des revenus modestes 1 appartement vacant	Non évalué Domaines	1 emprunt en cours (fin 2023). Agrément loi Besson.
-------------------------	---	---------------------	--